



Office de la consommation
Qualité et distribution de l'eau
Chemin des Boveresses 155
CH - 1066 Epalinges

1	2	3	4	5
R		17 JUL.		
STS 0176				

AIEM Association Intercommunale des
Eaux du Mormont
Grand-Rue 25
Case postale 45
1315 La Sarraz

Epalinges, le 12.07.2019

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 19-VD-26226

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / AIEM Association Intercommunale des Eaux du Mormont
Prélèvement du : 01.07.2019
Date arrivée : 02.07.2019
Effectué par : Monsieur Luc MICHAUD, Monsieur Patrick FAVEY, Monsieur Jean-Luc ROCHAT, Monsieur Yanick SORDET

ÉCHANTILLON(S)

19-80144	Eau de boisson à la source 4139 - Eclépens, SP1 - Station de pompage du puits de Cinq-Sous, 1312 Eclépens	Conforme
19-80145	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4139 - Eclépens, F02 - Fontaine publique face à la Maison de commune - Jet continu, 1312 Eclépens	Conforme
19-80146	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4139 - Eclépens, 01.01 - Déchetterie - WC, Route d'Oulens, 1312 Eclépens	Conforme
19-80147	Eau de boisson après traitement S - Sources de l'AIEM, ET-S1 - Source Cressonnière - Après UV, 1315 La Sarraz	Conforme
19-80148	Eau de source S - Sources de l'AIEM, EB-S2 - Source Cressonnière - Avant UV - Eau brute, 1315 La Sarraz	
19-80149	Eau de fontaine publique 4216 - La Sarraz Supérieur, F02 - Hôpital de Saint-Loup - Site de Saint-Loup - Fontaine, 1315 La Sarraz	Conforme
19-80150	Eau de fontaine publique 4206 - La Sarraz Inférieur, F02 - Fontaine, Grand-Rue, 1315 La Sarraz	Conforme
19-80151	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4206 - La Sarraz Inférieur, F01 - Fontaine publique - Jet continu, Route de Dizy, 1315 La Sarraz	Conforme
19-80152	Eau de boisson dans le réseau de distribution 4310 - Orny, 01 - Administration Communale - WC, Rue de la Cage 1, 1317 Orny	Non conforme
19-80153	Eau de fontaine publique 4157 - Ferreyres, F01 - Place de jeux - Fontaine, Ancienne Route, 1313 Ferreyres	Conforme
19-82746	Eau de fontaine publique 4330 - Pompaples, F01 - Fontaine Sordettes, 1318 Pompaples	Conforme

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 19-80144

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4139 - Eclépens
 Lieu de prélèvement : SP1 - Station de pompage du puits de Cinq-Sous, 1312 Eclépens
 Dénomination spécifique : Eau de boisson à la source

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	26 UFC/ml	max. 100 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-80145

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4139 - Eclépens
 Lieu de prélèvement : F02 - Fontaine publique face à la Maison de commune - Jet continu, 1312 Eclépens
 Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	8 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-80146

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4139 - Eclépens
 Lieu de prélèvement : 01.01 - Déchetterie - WC, Route d'Oulens, 1312 Eclépens
 Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	5 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-80147

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : S - Sources de l'AIEM
 Lieu de prélèvement : ET-S1 - Source Cressonnière - Après UV, 1315 La Sarraz
 Dénomination spécifique : Eau de boisson après traitement

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	8 UFC/ml	max. 20 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-80148

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : S - Sources de l'AIEM
 Lieu de prélèvement : EB-S2 - Source Cressonnière - Avant UV - Eau brute, 1315 La Sarraz
 Dénomination spécifique : Eau de source

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	106 UFC/ml		
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	8 UFC/100 ml		
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	14 UFC/100 ml		

N° d'échantillon : 19-80149

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4216 - La Sarraz Supérieur
 Lieu de prélèvement : F02 - Hôpital de Saint-Loup - Site de Saint-Loup - Fontaine, 1315 La Sarraz
 Dénomination spécifique : Eau de fontaine publique

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	4 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-80150

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4206 - La Sarraz Inférieur
 Lieu de prélèvement : F02 - Fontaine, Grand-Rue, 1315 La Sarraz
 Dénomination spécifique : Eau de fontaine publique

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	3 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**N° d'échantillon : 19-80151**

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4206 - La Sarraz Inférieur
 Lieu de prélèvement : F01 - Fontaine publique - Jet continu, Route de Dizy, 1315 La Sarraz
 Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	6 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**N° d'échantillon : 19-80152**

Prélèvement du : 01.07.2019
 Secteur : 4310 - Orny
 Lieu de prélèvement : 01 - Administration Communale - WC, Rue de la Cage 1, 1317 Orny
 Dénomination spécifique : Eau de boisson dans le réseau de distribution

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	544 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- Absence de bactéries indicatrices de contamination fécale, mais nombre de germes totaux trop élevé dénotant un manque d'hygiène ou de renouvellement de l'eau (stagnation).
Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon ne répond pas aux exigences légales pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-80153

Prélèvement du : 01.07.2019
Secteur : 4157 - Ferreyres
Lieu de prélèvement : F01 - Place de jeux - Fontaine, Ancienne Route, 1313 Ferreyres
Dénomination spécifique : Eau de fontaine publique

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	0 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-82746

Prélèvement du : 01.07.2019
Secteur : 4330 - Pomaples
Lieu de prélèvement : F01 - Fontaine Sordettes, 1318 Pomaples
Dénomination spécifique : Eau de fontaine publique

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	0 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

SUITE(S)

Compte tenu de l'infraction aux dispositions légales précitées et en vertu des articles 33 et 37 alinéa 2 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), nous prononçons une contestation.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments comprennent les frais d'analyses et les frais administratifs. Une facture vous parviendra prochainement par courrier séparé.

Émoluments : 1149.00 CHF (Montant HT)

VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL